

POSTULAT

de la commission des finances, par les députés Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Georges Emery, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jérôme Favez, PLR, et Daniel Porcellana, PDCC, concernant: pour des subventions aux primes caisses maladie mieux ciblées (16.12.2011) 1.218

Suite à plusieurs demandes de la COFI, le Conseil d'Etat a présenté un rapport de synthèse se rapportant aux modifications de l'ordonnance sur le subventionnement des primes d'assurance maladie.

Ce rapport laisse entrevoir des économies possibles selon les modèles de primes de référence choisis.

La COFI demande au Conseil d'Etat de prendre en compte une nouvelle prime de référence, propre à l'Etat du Valais, servant de prime de référence pour les réductions de primes cantonales (art. 5, ordonnance concernant l'assurance-maladie obligatoire et les réductions individuelles des primes du 16.11.2011) et ceci sans réduire le cercle des bénéficiaires.

Sion, le 16 décembre 2011
(11h50)

Comission des finances, par
Marylène Volpi Fournier, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Georges Emery, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Jérôme Favez, député, PLR
Daniel Porcellana, député, PDCC